

KIAMIKA



JOURNAL MUNICIPAL

Septembre - Octobre 2020

Rappel taxes

page 4

Règlements chien

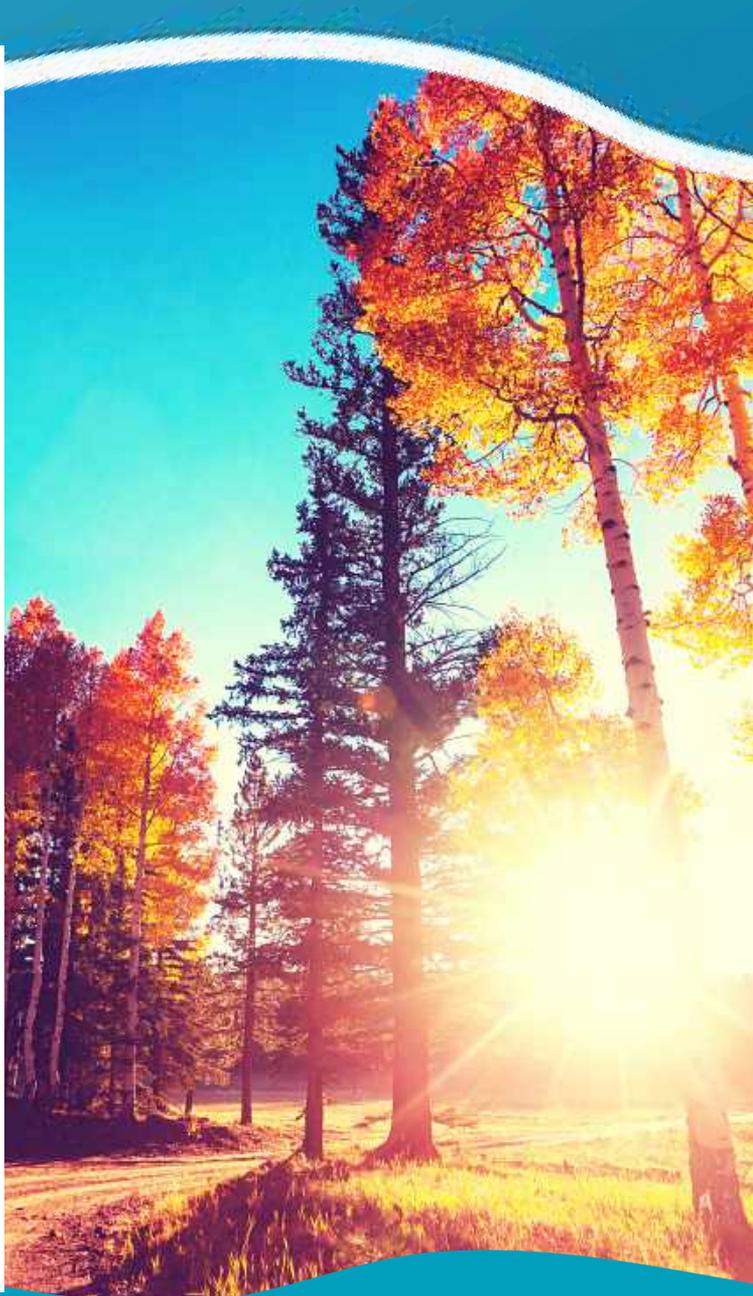
page 5

Un 5e sceaux pour la biblio

page 8

Comité des loisirs de Kiamika

page 10-11



Services administratifs

COORDONNÉES

Municipalité de Kiamika
3, chemin Valiquette
Kiamika (Québec) JoW 1Go
tél. : 819-585-3225
téléc. : 819-585-3992

Maire

Michel Dion
poste 8231
mairie@kiamika.ca

Directeur général

Marc-André Bergeron
poste 8221
dg@kiamika.ca

Secrétaire-réceptionniste

Manon Demers
poste 8225
info@kiamika.ca

Secrétaire-trésorière adjointe et service de comptabilité

Sophie Gauthier
poste 8229
adjointe@kiamika.ca

Inspecteur en bâtiments et en environnement

Tommy Millette
poste 8221
urbanisme@kiamika.ca

Responsable des loisirs et de la bibliothèque

poste 8224
loisirs@kiamika.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi
8h à 12h
13h à 16h

Vendredi
8h à 12h

Mot du maire

Bonjour,

Il va sans dire que nous avons vécu une saison estivale peu ordinaire. La COVID-19 et les niveaux d'eau anormalement élevés ont été au cœur de plusieurs discussions.

En ce qui concerne la COVID, malgré les pronostics et la hausse des cas observés dans certaines régions, nous souhaitons un retour à la normale le plus rapidement possible. Pour ce faire, nous devons continuer à être disciplinés et respecter les consignes d'hygiène émises par le gouvernement. Sachez que la municipalité reste à l'affût des directives et ajuste ses activités selon les recommandations gouvernementales.

Les séances publiques sont de retour. Le port du masque est obligatoire lors des déplacements. Étant donné les mesures de distanciation à respecter, un maximum de 6 personnes pourra assister à la séance. Afin de favoriser la participation citoyenne, les citoyens voulant participer à la séance du conseil sont invités à nous envoyer leurs questions au préalable, via courriel ou en déposant un document au bureau municipal. Les questions seront lues par le maire lors de la période de questions. Si plusieurs questions sont identiques, nous recouperons pour ne répondre qu'une seule fois. Pour optimiser le processus, voici les consignes pour les documents à déposer :

1. Les citoyens doivent s'identifier en indiquant leur nom complet (prénom et nom) et adresse (La question ne sera pas soumise au conseil s'ils ne s'identifient pas correctement).
2. La question ne peut utiliser un langage violent, offensant ou irrespectueux à l'encontre du conseil ou de toute personne.
3. Il y a un maximum de 3 questions par personne.

L'automne est à nos portes, profitez de cette magnifique saison pour faire le plein d'air frais et apprécier les paysages colorés. Soyez courtois et prudent en forêt afin d'assurer une harmonieuse cohabitation entre vos activités de villégiature et de chasse.

Michel Dion
Maire

Félicitation à Sylvie Jacques !

Le conseil municipal de Kiamika souhaite souligner les 20 ans de service de Sylvie Jacques au sein de l'équipe de voirie de la Municipalité de Kiamika.

Félicitation Sylvie pour tous les beaux projets réalisés au cours des dernières années!



Taxation

RAPPEL : PAIEMENT DE TAXES

Si vous n'avez pas encore fait le paiement des taxes municipales, sachez que le dernier versement arrive à échéance très bientôt.

Bien que le paiement du 18 septembre 2020 ait été repoussé au 18 octobre 2020, nous serions reconnaissants que les gens en mesure de payer à la date prévue initialement effectuent leurs paiements.

Tout solde impayé à la date d'échéance porte intérêt à un taux de 15% l'an calculé sur une base journalière.

Les paiements peuvent être effectués en argent comptant, par chèque, par carte de débit ou par carte de crédit ainsi que par internet.

Pour obtenir le solde de votre compte, veuillez téléphoner au 819 585-3225 poste 8225.

Collecte RDD

Veillez prendre note qu'une collecte RDD aura lieu le jeudi 1er octobre 2020, à l'emplacement habituel, à l'arrière du 4 chemin Valiquette. Vous pourrez venir disposer de vos résidus domestiques dangereux (RDD) de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

En dehors de cette journée, vous pouvez disposer de vos RDD au site de la Régie Intermunicipale des Déchets de la Lièvre (RIDL), situé au 1064 rue Industrielle à Mont-Laurier. Pour une demande d'information ou toute interrogation, le numéro pour joindre la RIDL est le 819-623-7382

Urbanisme

Propriétaires de chiens : nouveau règlement provincial

Alors que la majorité des règles encadrant les chiens étaient prévues par les municipalités, un nouveau règlement prévoit désormais des règles minimales qui s'appliquent partout au Québec. Ces règles pourraient être différentes de ce qui s'appliquait dans votre municipalité jusqu'à maintenant.

Attacher son chien dans les règles : Les chiens doivent toujours être maintenus en laisse dans les lieux publics. Cette laisse doit mesurer 1,85 mètre ou moins. Si le chien pèse 20 kg et plus, il doit aussi porter un licou ou un harnais. Si vous ne respectez pas ces règles, vous risquez une amende allant de 500 \$ à 1 500 \$.

Enregistrer son chien avant la date limite : Si vous êtes déjà propriétaire d'un chien, vous devez l'enregistrer au plus tard le 3 juin 2020. Cet enregistrement s'effectue auprès de votre municipalité. Votre chien doit porter en tout temps la médaille que la municipalité vous aura remise lors de l'enregistrement. S'il n'a pas sa médaille, vous risquez une amende allant de 250 \$ à 750 \$.

Des règles municipales parfois plus sévères : Ce nouveau règlement prévoit les règles minimales qui s'appliquent partout au Québec. Chaque municipalité doit appliquer ce règlement, mais peut aussi prévoir des normes plus sévères sur son propre territoire. Vérifiez auprès de votre municipalité!

Herbicyclage et feuillicyclage

Il est aussi possible de « tondre » vos feuilles mortes et de les laisser au sol plutôt que de les racler à l'automne. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage. Les feuilles déchiquetées au fur et à mesure qu'elles tombent fourniront alors à votre sol et à vos plantes une partie des éléments minéraux dont ils auront besoin pour traverser l'hiver.

Vous risquez donc d'avoir un gazon plus vert que celui de votre voisin, sans effort. L'herbicyclage et le feuillicyclage présentent plusieurs aspects bénéfiques :

- Production d'un engrais naturel à même votre pelouse
- Préservation de l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage
- Augmentation de la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Réduction des gaz à effet de serre associés à l'enfouissement ou au transport, et ainsi de votre empreinte écologique

Source : recycquébec



OFFRE D'EMPLOI

CHAUFFEUR-OPÉRATEUR CLASSE 3

SAISON HIVERNALE(DÉNEIGEMENT)

La Municipalité de Kiamika est située dans les Hautes-Laurentides et compte une population de 775 habitants permanents à laquelle s'ajoutent plus de 1 500 résidents saisonniers. Elle est reconnue pour son potentiel agricole, forestier et touristique sur un territoire de 363 km². Notre mission est d'offrir les meilleurs services qui soient à la population en harmonie avec son environnement afin d'assurer le bien-être de la collectivité, dans le respect de l'authenticité du milieu.

DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Sous la coordination de la direction du service des travaux publics et du chef d'équipe, le titulaire de ce poste aura comme principales fonctions:

- Opérer le camion 10 roues avec l'équipement de déneigement;
- Accomplir toutes les tâches hivernales relatives à la voirie notamment le déneigement, sablage, dégel des ponceaux et conduites, etc.;
- Faire la vérification, la maintenance et l'entretien général de la machinerie de la municipalité;
- Atout : le fait de savoir opérer les divers équipements des travaux publics (ex. : rétrocaveuse).

PROFIL RECHERCHÉ

- Avoir un bon esprit d'équipe et être courtois avec les citoyens;
- Être reconnu pour sa fiabilité et sa polyvalence;
- Être disponible, jour/soir/nuit;
- ATOUT MAJEUR : avoir de bonnes connaissances en mécanique.

FORMATIONS ET EXPÉRIENCES

- Posséder un permis de conduire valide classe 3;
- Posséder un minimum de 3 années d'expérience dans un poste de chauffeur-opérateur.

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE ET AVANTAGES

- Heures de travail :
 - Saison hivernale : poste permanent saisonnier, 40 heures/semaine, heures garanties pour la saison;
 - Doit être disponible en tout temps lors de son quart de travail;
- Poste syndiqué : salaire et conditions selon la convention collective de la Municipalité;
- Date d'entrée en fonction prévue pour le début novembre 2020.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae avant le
2 octobre 2020 à 10 h 00

par courriel à l'attention de : Marc-André Bergeron, dg@kiamika.ca ou à l'adresse suivante :

Municipalité de Kiamika

3, chemin Valiquette, Kiamika (Québec) J0W 1G0

Seuls les candidats retenus recevront un accusé de réception.

Dans ce texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Mesure préventive



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître-électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période de chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle, également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

Obtention d'un 5e sceaux

La bibliothèque de Kiamika est fière de vous informer qu'elle a obtenu un sceau supplémentaire! En effet, lors de la certification BiblioQUALITÉ 2020-2021, la bibliothèque a vu une amélioration de 4 à 5 sceaux livresques, soit le plus haut niveau, grâce à une augmentation des collections, des heures d'ouverture et des ressources humaines.

Le programme BiblioQUALITÉ vise à reconnaître, sur une base objective et durable, les efforts d'investissements en matière de bibliothèque publique de chaque municipalité membre d'un Réseau BIBLIO participant. Les Réseaux BIBLIO participants reconnaissent que, sur tous les territoires du Québec, les municipalités et leurs citoyens travaillent à améliorer leur cadre de vie en participant activement à l'amélioration des services offerts aux citoyens, notamment celui de la bibliothèque publique. Ils espèrent que l'obtention du nombre de sceaux livresques sera une motivation permanente à l'amélioration continue des services offerts par leur bibliothèque publique.

Heure d'ouverture

Mardi : 12h30 à 15h30

Mercredi : 18h à 20h

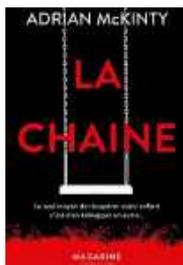
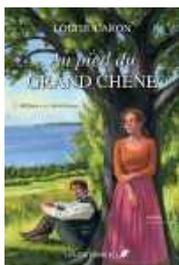
Samedi : 9h à 13h

Informations

819-585-3225 #8224

biblio@kiamika.ca

Plusieurs nouveautés !



Consultez toutes les nouveautés sur notre catalogue en ligne :
mabiblioamoi.ca/kiamika

Vous avez une suggestion d'achat? N'hésitez pas en nous en faire part!

Loisirs et culture



APPEL À TOUS **Décoration de Noël**

La municipalité de Kiamika lance un appel à la population pour des dons de décorations de Noël (guirlande, boule, ruban, ornement, etc.). Tous les dons serviront pour un projet de fabrication de couronne de Noël. Vous pouvez venir porter vos dons directement au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Merci à l'avance pour votre contribution!

Fermeture du sentier du Ruisseau du Diable

Avec l'ouverture de la saison de la chasse, veuillez prendre note que le sentier du Ruisseau du Diable sera fermé du 21 septembre 2020 au 15 octobre 2020 et 31 octobre 2020 au 22 novembre 2020.

Après ces dates, le sentier sera ouvert et vous pourrez admirer la splendeur du paysage.

Nous en profitons pour vous souhaiter une bonne saison de chasse. Respectez la nature et soyez prudent.



Loisirs et culture

Journées de la culture

Placez une lanterne à l'extérieur chez vous le 25, 26 et 27 septembre dans le cadre des Journées de la culture! Pour plus d'informations : rivieresdelumieres.org



Comité des Loisirs

Assemblée générale annuelle

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Jeannine Beaudoin

Vice-présidente : Karine Tora

Trésorière : Catherine Goulet

Secrétaire : Clément Mainville

Représentant municipal : Michel Villeneuve

Nous tenons sincèrement à remercier Mesdames Fanny Thibault, Karina David-Proulx et Nathalie Bélanger ainsi que messieurs Billy Marcotte et Michel Dumas pour tout le travail qu'ils ont accompli au sein du conseil d'administration du Comité des Loisirs en 2019-2020.

Comité des Loisirs

PEINTURE

Cours de peinture avec
Lou Meilleur

*Carte obligatoire
Info : 819 585-3713



CAFÉ TRICOT

Info : 819 585-9597



BINGO

Tous les 2e vendredis du mois
Prochain bingo : 9 octobre 2020 à 19h

**BÉNÉVOLES RECHERCHÉS
OU ACTIVITÉ ANNULÉE!**

DJEMBÉ

Avec Pierre Beaupré
Tous les jeudis à 15h15
8\$/cours *carte obligatoire
Info : 819 597-2079

Nous cherchons des bénévoles pour nous aider lors des bingos (vendre les cartes et/ou "caller")! **Si personne ne souhaite s'impliquer malheureusement cette activité devra être annulée.** Restez informé de la tenue de l'activité via notre page Facebook : Comité des loisirs de Kiamika. Pour informations : 819-585-9597.

URGENT

*Carte de membre 2020-2021 du Comité des Loisirs de Kiamika obligatoire au coût de 5\$

**Veuillez prendre note que lors de toutes les activités du Comité des Loisirs de Kiamika le respect des règlements du gouvernement est obligatoire. Merci de votre compréhension!

**UN PROJET D'AFFAIRES?
L'INTENTION DE PROPULSER VOTRE ENTREPRISE?
UN BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT?**



Notre équipe est impatiente de vous accueillir!

**Retrouvez l'ensemble des services
aux entrepreneurs au même endroit**

 601 rue de la Madone, Mont-Laurier  819-623-1540  info@maison-e.ca

Prenons contact!

maison-e.ca

 **MaisonEntrepreneurAL**

Les prochaines séances du conseil municipal seront le :

- 13 octobre 2020
- 9 novembre 2020

Les séances débutent à 19h à la salle du conseil. Vous êtes les bienvenus!



Restez informés, suivez-nous sur Facebook !

 **Municipalité de Kiamika**

 kiamika.ca